

iront-ils ? On ne sait. Mais il est certainement du devoir de tout bon citoyen de faire tous ses efforts pour terminer cette lutte pénible.

Guidé par ce seul principe, l'auteur des lignes qui suivent s'est cru obligé de les publier afin de montrer au peuple américain comme il est grossièrement joué par quelques factieux, chefs du Congrès. Il veut que le genre humain sache que les Bretons ne peuvent être cruels, et, par suite, justifier les serviteurs du Roi des calomnies répandues sur leur compte par les *Rapports et les Résolutions* du Congrès¹, calomnies rendues publiques dans le seul but d'entretenir et d'augmenter le feu de la guerre civile.

Les rebelles, dans le cours de l'hiver dernier, se trouvaient en pleine possession de la province de Québec, à l'exception de la seule ville de Québec. Ils se livrèrent au pillage, principalement à Montréal, et opprimèrent le peuple à un point qu'on n'en saurait parler sans être péniblement affecté². Cependant la proclamation suivante fut publiée aussitôt après leur défaite.

“ PAR SON EXCELLENCE GUY CARLETON, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, &c., &c.

“ Comme je suis informé que plusieurs des malheureux des provinces voisines, sujets égarés de Sa Majesté

¹ Voir *Public Advertiser*, Lundi 23 Décembre, 1776.

² L'auteur désire faire remarquer qu'il parle en général de la conduite des rebelles dans la province de Québec. Quelques-uns cependant se sont conduits d'une manière qui leur fera toujours honneur. Les Colonels D'Haas, Allen, le Colonel Ritzmar, des troupes de la Pensylvanie, malgré leur égarement, ont prouvé, plus d'une fois, qu'ils agissaient d'après des principes honorables. Ils s'efforcèrent publiquement d'empêcher la tyrannie et l'oppression et par leur conduite énergique, ils y réussirent plus d'une fois.

L'auteur remarque aussi avec plaisir, que de simples soldats de l'armée rebelle se sont conduits d'une manière bien plus satisfaisante qu'on aurait pu attendre d'hommes commandés par des chefs qui semblaient avoir si peu de principes.